

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	Numéro de permis 2014058	Date d'inspection Le 11 mai 2023	
Nom de l'établissement Centre de Soins et Éducation Mickey & Minnie		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	31 mai 2023	
Commentaires : Le réparateur pour la clôture, des 15-24 mois et les plus jeune 2 ans, a été contacté et en attente de sa visite pour la réparation. La supervision est plus intense du côté que la clôture à détacher.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, du transport, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de la compétence et de la formation ainsi que l'aire de jeu extérieur (matériels et équipement). Les enfants se préparent à aller à l'extérieur pendant ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mai 2023

Date

original signé par
Mylène Bourgoin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mai 2023

Date